

# Compte rendu de colloque

## La construction historique de la question du soutien des parents en France

### Mots-clés

- Parentalité
- Politiques familiales
- Soutien
- Modes d'accueil
- Rôles parentaux

Colloque « L'action publique en direction des parents : quels problèmes ? quelles réponses ? », Cnaf-EHESS-Iris, 19 septembre 2017

Gérard Neyrand

Sociologue, professeur émérite à l'université de Toulouse, membre du Cresco, directeur du Cimerss (Bouc-Bel-Air).

Aujourd'hui, ce que l'on appelle « le soutien à la parentalité » est progressivement devenu une question concernant tous les pays d'Europe (Martin, 2014 a), notamment les plus favorisés d'entre eux. Évoquer la façon dont cette préoccupation s'est construite en France n'est cependant pas sans présenter un certain nombre de difficultés d'ordre sémantique.

Tout d'abord, les parents et la parentalité, ce n'est pas exactement la même chose, encore plus si on veut mettre en œuvre des comparaisons internationales. Il y a bien de fait une spécificité française dans l'emploi du terme parentalité, au regard de son origine anglo-saxonne. Ensuite, l'évocation du soutien aux parents ou à la parentalité amalgame, dans la configuration classique, deux positions sexuées, celle de la mère et celle du père, qui, pourtant, ne font pas l'objet des mêmes préoccupations et sont loin d'être ciblées de la même façon par les actions mises en place et les politiques développées. Enfin, tant du point de vue de l'emploi du terme « parentalité » que du point de vue des préoccupations envers les parents, les façons de se positionner ont beaucoup évolué depuis deux siècles et, surtout, depuis quelques décennies. Je vais donc évoquer ces différentes questions, en suivant l'ordre donné par la logique historique.

### L'avènement de l'homme moderne et la promotion des parents

On pourrait presque dire que les premières préoccupations pour l'être parent, tel qu'on le connaît, ont été portées par les philosophes des Lumières, leur volonté étant d'abolir

une représentation de l'être humain indexée à la référence divine et le désir d'en rendre compte par la connaissance scientifique. À cet égard, la compilation de tous les savoirs contenus dans l'Encyclopédie de Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert (1751-1772) est très importante, ainsi que la place qu'elle occupe pour promouvoir une révolution définie comme étant « laïque ». De tous ces grands esprits, Jean-Jacques Rousseau a sans doute été le premier grand acteur de cette préoccupation pour l'éducation parentale, centrée dans ses écrits, et longtemps encore, par la suite, par ceux qui en traiteront, sur la figure maternelle. De fait, pour le philosophe comme pour la plupart des philanthropes et hygiénistes qui suivront, c'est la mère qui sera dévolue à la socialisation des jeunes enfants, tant dans ses dimensions sanitaires qu'éducatives. Ce que montreront avec brio des historiennes telles qu'Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet (1977).

### Le XIX<sup>e</sup> siècle de promotion de la maternité

Il est vrai que l'époque est au changement, car avec la Révolution et la transformation du regard sur l'homme qui l'accompagne la médecine va faire un bond en avant et devenir véritablement moderne. Avec la levée des réticences religieuses concernant le corps et l'obligation de rendre la clinique obligatoire dans la formation médicale (Faure, 2005, p. 21) une médecine clinique se met véritablement en place. Or, comme le rappelle Michel Foucault (1963, p. XV), la clinique permet « une réorganisation en profondeur non seulement des connaissances médicales, mais de la possibilité même d'un discours sur la maladie. » Et, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les médecins vont constituer le premier support de l'entreprise de moralisation et de

Cet article est issu de la communication présentée lors du colloque, organisé à Paris par la direction des statistiques, des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) en partenariat avec l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (Iris).

disciplinarisation » des couches populaires, pour reprendre l'expression d'Isaac Joseph et Philippe Fritsch dans leur ouvrage *Disciplines à domicile, l'édification de la famille* (1977).

Deux courants de recherche, s'inspirant de Michel Foucault et de Pierre Bourdieu<sup>(1)</sup> vont particulièrement insister sur cette entreprise de diffusion, dans les familles populaires, d'une conception bourgeoise de l'ordre familial, qui associe la prophylaxie de l'hygiénisme à la moralisation de la philanthropie. Il est vrai qu'en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, la mortalité infantile est terrible, un quart des enfants meurent avant d'atteindre leur première année et un autre quart avant d'atteindre l'âge adulte, illustrant l'adage de l'époque : il faut deux enfants pour faire un adulte. La lutte contre ce qu'on a appelé les « *nourrices mercenaires* » et la promotion de l'allaitement maternel, et par la même occasion de l'éducation maternelle, constitueront alors le fer de lance d'une nouvelle politique mise en place dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, visant à faire des mères les gardiennes de la nation et les pivots d'un foyer où il s'agira de fixer les pères, éloignés de la maison par le travail en usine et les tentations du bistrot<sup>(2)</sup>. C'est aussi dans cette logique que sont nées les crèches d'usines, avec celle ouverte par le catholique et philanthrope Jean-Baptiste-Firmin Marbeau en 1844 à Paris<sup>(3)</sup>, qui visent tout à la fois à permettre aux ouvrières de s'occuper de leurs enfants pendant les pauses et d'éduquer les mères à l'hygiène et aux soins des enfants. Cela bien avant les préoccupations éducatives, qui se développeront plus tardivement (Bouve, 2001).

### L'expression des tensions liées à l'accueil collectif et l'éducation laïque

Les plus traditionalistes s'émeuvent déjà de ce que l'éducation et l'amour maternels puissent être concurrencés par une approche professionnelle, et les résistances au développement des crèches demeureront vives jusqu'au milieu du siècle suivant. On retrouvera les mêmes réticences à l'occasion de la création de l'école maternelle en 1848<sup>(4)</sup> et son institutionnalisation en 1881 et de leurs devancières les salles d'asile, dont la première avait ouvert en 1828 sous l'impulsion d'Émilie Oberkamp

(Luc, 1997). D'une certaine façon, la création, en 1929, par Marguerite Vérine de ce précurseur du soutien à la parentalité que représente l'École des parents participe de cette logique qui conteste la volonté de l'État de promouvoir une éducation laïque au détriment d'une éducation familiale ouverte à l'influence catholique (Ohayon, 2000). Elle s'appuie sur le développement des savoirs en psychologie et psychanalyse concernant l'importance de la place des parents dans l'éducation des enfants pour promouvoir une éducation des parents à leur fonction. Après la Seconde Guerre mondiale, ce mouvement qui prend de plus en plus d'importance se détache de ses racines idéologiques pour affirmer son indépendance (Martin, 2018), en se centrant sur la diffusion de savoirs psychologiques en pleine expansion (Neyrand, 2000 a).

Les aspects du développement d'une logique de promotion et de soutien de la fonction de soin et d'éducation dévolue aux mères, inscrite dans la promotion du modèle bourgeois de la famille nucléaire où les rôles paternel et maternel sont bien différenciés, sont multiples. On peut en retenir :

- d'une part, l'accentuation de la différenciation des rôles des mères et des pères dans la famille et l'éducation des enfants ;
- d'autre part, la tension entre la valorisation de cette éducation familiale à soutenir et la montée des préoccupations concernant une éducation collective et citoyenne, que met en pratique l'école maternelle, puis, quelque temps après, les modes d'accueil de la petite enfance<sup>(5)</sup>. Ces tensions demeurent encore aujourd'hui, malgré les multiples évolutions constatées.

### La rupture de la fin des années 1960

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, et par-delà les divergences de point de vue sur l'éducation des enfants dont rendent compte les travaux de Jean-Noël Luc (1997) et Alain Norvez (1990), une politique familialiste est déjà bien en place<sup>(6)</sup>, confortant la généralisation du modèle dit « traditionnel » de la famille, et ce jusqu'au choc que représenteront les mouvements sociaux des années 1960-1970. Choc, en effet,

(1) Beaucoup d'auteurs seraient à citer pour illustrer l'abondance des travaux : outre Joseph et Fritsch, citons, d'un côté, Jacques Donzelot (1977), Philippe Meyer (1977), Lion Murard et Patrick Zylberman (1976)... de l'autre, Luc Boltanski (1969 et 2004), Rémi Lenoir (2003)...

(2) Ce que le talent d'Émile Zola a mis en scène, avec notamment *L'Assommoir* (1877) et *Germinal* (1885).

(3) Le projet de Jean-Baptiste-Firmin Marbeau réfère explicitement à une volonté hygiéniste, philanthropique et éducative, comme le rappelle le titre de son ouvrage de références : *Des crèches, ou moyen de diminuer la misère en augmentant la population*.

(4) Avec la nomination de Marie Pape-Carpentier à la tête de la nouvelle École normale maternelle en 1848. Mais leur systématisation date des lois Jules Ferry de 1881-1882 et de l'influence qu'y aura Pauline Kergomard (1886).

(5) L'institutionnalisation de ce positionnement est clairement affichée avec le passage de la notion de « modes de garde » à celle de « modes d'accueil » par le rapport Boulaya et Roussille de 1982.

(6) La création de l'Union nationale des associations familiales le 3 mars 1945 constitue un bon indicateur de la volonté d'organiser le dialogue entre les pouvoirs publics et les familles, représentées par leurs associations et leur union nationale.

puisque les politiques d'alors vont se trouver remises en cause par l'affirmation de l'idéal démocratique dans la sphère privée, avec la promotion de l'individu et celle de l'enfance, l'émancipation des femmes et des minorités marginalisées, jusqu'à la transformation du corpus juridique de la famille, sensible à « *l'esprit sociologique des lois* » (Commaille, 1994), dans le sens de ce que certains ont appelé « *un féminisme d'État* » (Lévy, 1988 ; Revillard, 2016), depuis l'avènement de l'autorité parentale conjointe en lieu et place de la puissance paternelle en 1970 jusqu'à la loi sur le nom de famille en 2003...

D'une certaine façon, le passage qui suit au parentalisme (Barrère-Maurisson, 2007) représentera une réaffirmation des valeurs familiales dans ce contexte troublé, mais sous une forme qui intègre à la fois la promotion de l'individu et la promotion de l'enfance, autrement dit l'avènement de la parentalité. Mais cette nouvelle problématisation en termes de « parentalité », qui se généralise dans les années 1980-1990, demande de préciser ce que recouvre cette notion, notamment la tentative de l'élaborer en concept dans les années 1990 avec le groupe de travail Houzel (1999).

### La parentalité, un concept nouveau ?

Traiter de l'apparition de la notion de « parentalité » en France est une chose délicate car, comme déjà évoqué, les premières occurrences de son apparition renvoient à la traduction du terme anglophone « *parenthood* », mais les analyses que réalise, entre autres, le rapport Houzel montrent bien que, en français, la notion englobe aussi le « *parenting* », ce que les chercheurs québécois, voire suisses, peuvent désigner par le « *parentage* » mais pas les chercheurs français. Si l'on reprend la distinction réalisée dans Les enjeux de la parentalité (Houzel, 1999) entre l'exercice, l'expérience et la pratique de la parentalité, l'exercice et sa dimension symbolique seraient du côté de *parenthood*, la pratique et sa dimension concrète du côté de *parenting*<sup>(7)</sup>, l'expérience et sa dimension vécue feraient le lien entre les deux. Cette première approche donne déjà une idée de la difficulté à utiliser le terme, puisqu'il n'y a pas de véritable correspondance entre les termes utilisés dans les différentes langues et que, en outre, un terme plus ancien comme celui de « parenté » peut être compris comme désignant un sous-ensemble de la parentalité, celui de son exercice (symbo-

lique), qui renvoie aux règles de la filiation et de l'alliance ou, au contraire, être présenté comme tout à fait différent, comme peuvent l'énoncer certains anthropologues, qui identifient la parentalité du côté des fonctions occupées par les parents et la parenté du côté du cadre définissant les places familiales<sup>(8)</sup>.

Ces deux ordres de difficulté ne sont pas sans lien entre eux, et rappellent qu'il est ardu de dater l'apparition du terme en France (et en français). Ainsi, Laurence Bachmann, Pascal-Éric Gaberel et Marianne Modak (2016) soulignent dans leur ouvrage *Parentalité : perspectives critiques*, que, dès 1909, le médecin anglais Caleb Williams Saleeby introduit le terme « *parenthood* », dans une perspective eugéniste de sélection des bons parents, dans son ouvrage : *Parenthood and race culture: an outline of eugenics* (1909) ; de même, Maurice Godelier (2004) évoque l'approche fonctionnaliste de la parentalité en anthropologie, dès 1930, avec l'article de Bronislaw Malinowski, « *Parenthood. The basis of social structure* ». Mais ces différents écrits ne sont pas traduits officiellement en français et la notion de « parentalité » n'y est pas encore vraiment employée. Il faut attendre le pédopsychiatre et psychanalyste Paul-Claude Racamier, Charles Sens, Louis Carretier (1961) pour que, dans la lignée de Thérèse Benedek (1959), il évoque explicitement la question de la maternalité, puis de la paternalité et, pour regrouper les deux, la parentalité, à partir de son article *La mère et l'enfant dans les psychoses du post-partum*. Aujourd'hui, lorsque l'on saisit le terme « parentalité » sur Google, la requête obtient près de trois millions de résultats... La sociologie a largement contribué à rendre la notion populaire en excellant dans la création de néologismes, de monoparentalité à pluriparentalité, en passant par beau-parentalité, homoparentalité, grand-parentalité et autres parentalités d'accueil (Chapon, 2014 ; Neyrand, 2016).

Depuis la définition des places jusqu'aux pratiques de soin, en passant par la création des liens, la parentalité est partout, tant pour parler des fonctions parentales, des liens psychiques parents-enfant, des nouvelles familles que de la nécessité de bien gérer le capital humain d'une nation... Alors, comment, à partir de la fin des années 1970, la parentalité va-t-elle déborder du champ psychanalytique pour investir le champ social, les médias et le discours politique, avec cette idée qu'elle constitue inévitablement une dimension à soutenir ? De fait, on passe

(7) Notons que cette dimension correspond à la mise en avant du « travail parental » par des sociologues féministes, insistant sur la dimension sexuée (ou « genrée ») de la mise en œuvre de ce travail (Bachmann *et al.*, 2016, p. 66-71).

(8) Voir les approches de Bronislaw Malinowski (1930), Esther Goody (1982), Maurice Godelier (2004), et mon analyse de ces positions (2007 et 2011).

du « soutien aux parents » au « soutien à la parentalité » au moment où l'État produit un effort de coordination des actions et d'organisation gestionnaire, et que se cristallise un véritable dispositif social de parentalité à l'entrée du XXI<sup>e</sup> siècle en France (Neyrand, 2007) dispositif qui, pour reprendre l'analyse de M. Foucault (1977) « répond à une urgence » de mise en réseau de tout ce qui a trait à la place des parents dans l'éducation et à la préservation des liens parentaux (Neyrand, 2004).

## 1970-2010 de la nouvelle place des parents au soutien à la parentalité

Le soutien aux parents tel qu'on le connaît aujourd'hui participe ainsi de deux processus : celui de la redéfinition des places de la mère, du père et de l'enfant à partir des années 1960, et celui du développement de pratiques renouvelées de prise en compte des parents dans la société civile et les institutions, qu'il s'agisse de la modernisation de structures existantes comme les Écoles des parents et des éducateurs, ou la création de lieux novateurs comme les lieux d'accueil enfants-parents (Laep).

L'analyse de l'évolution des savoirs sur la petite enfance et les places parentales retranscrites dans *L'enfant, la mère et la question du père* (Neyrand, 2000 a) rappelle à quel point les perspectives ont changé depuis les années 1970 : la diffusion de la contraception moderne, l'évolution des représentations remettant en question les rôles de sexe et de génération, l'égalisation juridique des places parentales, l'essor du travail des femmes, la diffusion de nouveaux comportements paternels... témoignent de l'importance de cette reconfiguration, qui touche diversement les familles et les individus selon leur milieu et leur histoire et provoque de multiples résistances, qu'analysent notamment les travaux sur le genre (Dorlin et Fassin, 2010 ; Dauphin, 2012) et ceux sur les relations interculturelles (Guénif Souilamas, 2000 ; Neyrand *et al.*, 2008 ; Collet et Santelli, 2012). Les places parentales sont mises en perspective et en question de multiples façons, tant du point de vue des transformations sociales et des pratiques des acteurs, avec un taux d'activité féminin qui double en quelques années et rejoint celui des hommes, consacrant l'idée de couple à double carrière, que du point de vue des savoirs et des représentations, qui intègrent les principes d'égalité et d'autonomie des individus, quelles que soient leurs caractéristiques. Aujourd'hui, plus grand monde n'oserait remettre en cause publiquement l'égalité homme-femme et l'indépendance des personnes, quelles que soient les pesanteurs existantes, les résistances sociales

et les discours de contestation, qui cherchent, dans la référence à la nature, des arguments pour contester l'égalité parentale, alors que les références religieuses ont perdu de leur acuité.

## L'effervescence de la société civile

Prises dans ce mouvement de reconfiguration sociale, de nombreuses initiatives associatives se développent avec pour ambition d'offrir aux enfants de nouvelles perspectives et la volonté d'accompagner les parents dans leur travail parental. Dans la lignée de l'expérience de la crèche sauvage de la Sorbonne en mai 1968 (Dolto, 1978 ; Mozère, 1992), se développent les crèches parentales, associant parents et professionnels dans la garde des jeunes enfants. Rapidement, elles débouchent sur la nécessité de se fédérer, et est créée en 1982 l'Association des collectifs enfants-parents (Acep), formulation à laquelle sont associés les professionnels en 1988, « signe de l'importance qu'ils ont prise dans la pérennisation des structures parentales » (Cadart, 2006, p. 29). L'Acepp prend alors deux « p » et compte un demi-millier de structures adhérentes. Dans la même mouvance, alliant un intérêt accru pour le jeune enfant et une préoccupation à l'égard de l'éducation parentale, de nouveaux lieux sont pensés dans une perspective de sociabilité et de prévention des troubles de la séparation, les Laep (Iraec, 1992 ; Eme, 1993 ; Neyrand, 1995 ; Scheu, 2010), dont le plus célèbre, la Maison verte, ouvre en janvier 1979 sous l'impulsion de Françoise Dolto, Bernard This et leur équipe (Dolto, 2009 ; This, 2007). Ouverts aux enfants âgés de moins de 4 ans accompagnés d'un parent (ou un adulte proche), ils sont représentatifs des nouvelles préoccupations concernant les liens parents-enfants (Neyrand, 2000 b) et de la nécessité de les soutenir et les accompagner. De même, la situation des enfants après une séparation de leurs parents interpelle de plus en plus la société civile et l'État et, dès la fin des années 1980, sont importés du Québec les structures de médiation familiale (Cardia-Vonèche et Bastard, 2002 ; Lefevre, 2008) et les Espaces rencontre (Bastard et Gréchez, 2002 ; Bédère *et al.*, 2011), destinés à améliorer la gestion du rapport aux enfants après la séparation avec l'aide d'un intervenant neutre. D'autres initiatives pourraient être pointées, mais toutes témoignent du vif intérêt dont bénéficient les parents et du désir de les soutenir dans leur fonction d'éducation, et plus encore de socialisation.

## L'appui apporté par les pouvoirs publics

Dès le début, les institutions s'intéressent à ces innovations, reconnaissent leur intérêt et cherchent à les soutenir. C'est le cas notamment de la Fondation de France ou du Fonds

d'action sociale pour les travailleurs immigrés (future Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), qui fournissent des aides à l'ouverture des structures. Mais avec le choc pétrolier du milieu des années 1970, la précarité s'installe et progressivement l'État social va délaissier sa position d'État-providence pour devenir, selon l'expression de Jacques Donzelot et Philippe Estèbe (1994), un « *État animateur* », qui cherche à déléguer à la société civile et aux associations un certain nombre de ses fonctions antérieures. L'attitude institutionnelle deviendra plus complexe, et de plus en plus les nécessités d'une gestion stricte des financements et le développement d'un encadrement managérial se feront sentir. Cela n'empêchera pas la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), dans ces années encore florissantes que sont les années 1980, de développer une politique de recherche familiale qui boostera celle-ci, et de marquer son intérêt pour ces innovations. En 1996, elle dégage une ligne budgétaire pour le financement des Laep, qui contribuera à les pérenniser. En parallèle, le ministère de la Justice reconnaît tout l'intérêt de la médiation familiale et des espaces rencontre et incite à leur reconnaissance officielle et à leur promotion, sans cependant pouvoir allouer des moyens à la hauteur de cette attitude positive.

C'est alors dans le contexte de précarisation croissante des années 1990, et confronté à la montée du discours sur la « démission des parents » porté par l'extrême droite, que le gouvernement socialiste de la fin des années 1990, à la suite de la Conférence de la famille de 1998, va procéder à la création des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), sous l'impulsion de la délégation interministérielle à la Famille. Leur ambition est de coordonner et de mettre en réseau les différentes actions de soutien à la parentalité, qu'elles soient associatives ou institutionnelles, dans une perspective d'affirmation des parents dans leur fonction parentale, et d'ouverture du soutien à l'ensemble de ceux-ci. L'un de ses artisans, Daniel Coum, rappelle comment « *le renoncement à la transcendance d'un savoir – celui de l'expert – au profit de l'immanence d'une responsabilité partagée dans l'élaboration de nouveaux repères* » (2008, p. 127-128) anime l'esprit fondateur des Reaap et participe du soutien à la parentalité et des nouvelles postures qui en découlent, dépassant le statut d'expertise pour trouver une confiance partagée dans la rencontre parents-intervenants (Neyrand *et al.*, 2018). Coexistent ensuite, dans les années 2000, dans ce qui se constitue en dispositif de parentalité (Neyrand, 2011), deux façons assez divergentes de concevoir le soutien à la parentalité, l'une plus centrée sur l'accompa-

gnement dans une coconstruction du soutien, l'autre davantage axée sur le contrôle des parents jugés déficients dans leur mission éducative. La polémique développée en 2005-2006 sur l'intégration de l'idée de prévention de la délinquance, dès l'âge de 3 ans, dans le projet de loi sur la prévention de la délinquance exacerbe la tension entre les deux visions de la prévention, l'une plus prédictive et répressive, l'autre plus prévenante, portée par le mouvement *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans* créé à cette occasion (Le collectif, 2006 et 2008).

Dans une volonté de synthèse et d'apaisement, le gouvernement crée, en novembre 2010, un Comité national de soutien à la parentalité (CNSP), et ses antennes départementales, qui auront pour objectif, selon la ministre de la Famille, « *de mieux coordonner les actions d'aide à la parentalité et de prévention de la délinquance des mineurs* ». Mais cette tentative de rapprochement entre deux logiques difficiles à concilier sera assez mal vécue par beaucoup d'acteurs institutionnels engagés dans la logique fondatrice des Reaap, comme l'Union nationale des associations familiales ou la Cnaf.

Le changement d'orientation politique du gouvernement en 2012 se traduira par le désinvestissement du CNSP, et la désignation des caisses d'allocations familiales comme leaders du dispositif de soutien dans leur convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, puis par le rapprochement entre le soutien à la parentalité et la politique petite enfance dans la convention en préparation. En parallèle, est créé en décembre 2016 le Conseil de l'enfance et de l'adolescence, dirigé par l'une des fondatrices de *Pas de 0 de conduite*, Sylviane Giampino, à la suite de son rapport sur le développement du jeune enfant (Giampino, 2016 et 2017). Le Conseil devient l'une des trois instances du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge formalisé à cette occasion.

## Conclusion

Conformément à la vision initiale du soutien des parents comme soutien à leur fonction éducative, le rapprochement entre les politiques de la parentalité et celle de l'enfance semble dessiner les perspectives d'évolution future. Cette orientation pourrait permettre de mieux intégrer le soutien à la parentalité dans une perspective de coéducation renouvelée (Jésu, 2004 ; Jésus et Le Gal, 2015 ; Rayna *et al.*, 2010 ; Neyrand, 2015), qui permettrait de surmonter les risques liés à un « parentalisme » qui ne concevrait plus les parents que comme supports d'une fonction éducative instrumentalisée.

## Bibliographie

- Bachmann L., Gaberel P.-É., Modak M., 2016, *Parentalité : perspectives critiques*, Lausanne, Éditions de l'École d'études sociales et pédagogiques.
- Barrère-Maurisson M.-A., 2007, *Familialisme, féminisme et « parentalisme » : trois âges de la régulation sociale*, Document de travail du centre d'économie de la Sorbonne, n° 43, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00175883>
- Bastard B., Gréchez J., 2002, *Des lieux d'accueil pour le maintien des relations enfants-parents. Propositions pour la reconnaissance des « Espaces-Rencontres »*, rapport à la ministre déléguée à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes handicapées, Paris.
- Bédère S., Lajus M., Sourou B., 2011, *Rencontrer l'autre parent. Les droits de visite en souffrance*, Toulouse, Érès.
- Benedek T., 1959, Parenthood as a developmental phase, *Journal of the American psychoanalytic Association*, n° 7.
- Boltanski L., 2004, *La condition fœtale : une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard, 2004.
- Boltanski L., 1984[1969], *Prime éducation et morale de classe*, n° 5, Paris, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, collection Cahiers du centre de sociologie européenne, vol. 3.
- Boulaya N., Roussille B., 1982, *L'enfant dans la vie : une politique pour la petite enfance*, rapport au secrétariat d'État à la Famille, Paris, La Documentation française.
- Bouve C., 2001, *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales*, Paris, L'Harmattan.
- Cadart M.-L., 2006, *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ? Accueillir la diversité des enfants et des familles dans le réseau des crèches parentales*, Toulouse, Érès.
- Cardia-Vonèche L., Bastard B., 2002, La médiation familiale : une pratique en avance sur son temps ?, *Recherches et Prévisions*, n° 70, p. 19-29.
- Chapon N., 2014, *Parentalité d'accueil et relations affectives*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence.
- Collet B., Santelli E., 2012, *Couples d'ici, parents d'ailleurs*, Paris, Presses universitaires de France.
- Commaille J., 1994, *L'esprit sociologique des lois*, Paris, Presses universitaires de France.
- Coum D. (dir), 2008, *Que veut dire être parent aujourd'hui ?*, Toulouse, Érès.
- Dauphin S., 2012, L'institution familiale au prisme de l'émancipation des femmes. Transformations dans la famille et égalité des sexes, in Dauphin S. et Sénac-Slawinsky R. (dir.), *Femmes-hommes. Penser l'égalité*, Paris, La Documentation française, p. 169-182.
- Diderot D., d'Alembert J. L. R. (dir.), 1751-1772, *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, éditions Le Breton, Durand, Briasson et Michel-Antoine David.
- Dolto F., 2009, *Une psychanalyste dans la cité. L'aventure de la Maison Verte*, édition présentée par Marie-Hélène Malandrin, en collaboration avec Claude Schauder, Paris, Gallimard, 2009.
- Dolto F., 1978, Introduction au catalogue de *l'Exposition sur les centres de la petite enfance*, Centre de création industrielle, Centre Georges Pompidou, n° 7.
- Donzelot J., 1977, *La police des familles*, Paris, Les éditions de Minuit.
- Donzelot J., Estèbe P., 1994, *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit.
- Dorlin E., Fassin É. (dir.), 2010, *Reproduire le genre*, Paris, Bibliothèque publique d'information Centre Pompidou.
- Eme B., 1993, *La croisée des liens. Lieux d'accueil enfants-parents de quartier, lien familial et lien social*, Paris, Fondation de France, collection Repères.
- Faure O., 2005, Le regard des médecins, in Corbin A., Courtine J.-J., Vigarello G., (dir), *Histoire du corps. De la révolution à la Grande guerre* (direction Alain Corbin), Paris, Seuil, p. 15-50.
- Foucault M., 1963, *Naissance de la clinique : une archéologie du regard médical*, Paris, Presses universitaires de France.

- Foucault M., 1977, Le jeu de Michel Foucault, *Ornicar ?* Bulletin périodique du champ freudien, n° 10, juillet, p. 62-93 ; repris dans Foucault M., 1994, *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, p. 298-329.
- Giampino S., 2017, *Refonder l'accueil des jeunes enfants*, Toulouse, Érès.
- Giampino S., 2016, *Développement du jeune enfant. Modes d'accueil Formation des professionnels*, rapport à la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Paris – <http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/05/Rapport-Giampino-vf.pdf>.
- Godelier M. 2004, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard.
- Goody E., *Parenthood and social reproduction. Fostering and occupational roles in West Africa*, Cambridge University Press, 1982.
- Guénif Souilamas N., 2000, *Des beulettes aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Paris, Grasset/Le Monde.
- Houzel D. (dir.), 1999, *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, Érès.
- Institut de recherche appliquée pour l'enfant et le couple (Iraec), 1992, *Entrez donc, des psychanalystes accueillent*, Paris, ESF éditeur.
- Jésu F., 2004, *Co-éduquer. Pour un développement social durable*, Paris, Dunod.
- Jésu F., Le Gal J., 2015, *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives*, Paris, Dunod.
- Joseph I., Fritsch P., 1977, Disciplines à domicile. L'édification de la famille, *Recherches* n° 28, Paris, Éditions Recherches.
- Kergomard P., 1886, *L'éducation maternelle dans l'école*, Paris, Hachette (réédition 1974).
- Knibiellher Y., Fouquet C., 1977, *Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba.
- Le collectif *Pas de 0 de conduite*, 2008, *Enfants turbulents : l'enfer est-il pavé de bonnes préventions ?* Toulouse, Érès.
- Le collectif *Pas de 0 de conduite*, 2006, *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans !*, Toulouse, Érès.
- Lefevre D., 2008, *Le médiateur familial : quand et pourquoi ?*, Gap, éditions. Yves Michel.
- Lenoir R., 2003, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil.
- Lévy M., 1988, *Le féminisme d'État en France. 1965-1985 : 20 ans de prise en charge institutionnelle de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*, thèse de doctorat en sciences politiques sous la direction de Jean-Louis Quermonne, Institut d'études politiques de Paris.
- Luc J.-N., 1997, *L'invention du jeune enfant au XIX<sup>e</sup> siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin.
- Malinowski B., 1930, Parenthood. The basis of social structure, in Calverton V.F., Schmalhausen S. D. (dir.), *The new generation: The intimate problems of modern parents and children*, New York, The Macaulay Comp. p.113-168.
- Marbeau J. B. F., 1845, *Des crèches, ou moyen de diminuer la misère en augmentant la population*, Paris, Comptoir des imprimeurs unis (2<sup>e</sup> édition 1845).
- Martin C. (dir.), 2018, *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins. Un état de la question*, La Documentation française.
- Martin C., 2014 a, Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe ?, *Politiques sociales et familiales*, n° 118, p. 9-22.
- Martin C., (dir.), 2014 b, « Être un bon parent », *une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'École des hautes études en sciences politiques.
- Meyer P., 1977, *L'enfant et la raison d'État*, Paris, Seuil.
- Mozère L., 1992, *Le printemps des crèches*, Paris, L'Harmattan.
- Murard L., Zylberman P., 1976, *Le petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré. Villes-usines, habitat et intimité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Recherches (2<sup>e</sup> édition).
- Neyrand G., Coum D., Wilpert M.-D., 2018, *Malaise dans le soutien à la parentalité. Pour une éthique d'intervention*, Toulouse, Éditions Érès.

- Neyrand G., 2015, Ambiguïté de la valorisation de la coéducation à une époque de surresponsabilisation parentale, *Recherches familiales*, n° 12, p. 279-287.
- Neyrand G., 2016, Le dispositif de parentalité, soutien et contrôle en famille d'accueil, in Chapon N. (dir.) *Parentalité d'accueil et mémoire*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, p. 29-35.
- Neyrand G., 2011, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, Érès.
- Neyrand G., Hammouche A., Mekboul S., 2008, *Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales*, Paris, La Découverte.
- Neyrand G., 2007, La parentalité comme dispositif. Mise en perspective des rapports familiaux et de la filiation, *Recherches familiales*, n° 4, p. 71-88 ; repris dans 2011, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, Érès.
- Neyrand G. (avec la collaboration de Dugnat M., Revest G., Trouvé J.-N.), 2004, *Préserver le lien parental. Pour une prévention psychique précoce*, Paris, Presses universitaires de France.
- Neyrand G., 2000 a, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, Presses universitaires de France (3<sup>e</sup> édition, 2011).
- Neyrand G., 2000 b, Accueil des jeunes enfants : nouvelles figures, in Chauvière M., Sassier M., Bouquet B., Allard R., Ribes B. (dir.), *Les implicites de la politique familiale. Approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod, p.110-122.
- Neyrand G., 1995, *Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros/Fondation de France.
- Norvez A., 1990, *De la naissance à l'école. Santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, Paris, Institut national d'études démographiques / Presses universitaires de France.
- Ohayon A., 2000, L'école des parents ou l'éducation des enfants éclairées par la psychologie, *Bulletin de psychologie*, vol. 53, n° 5, p. 635-642.
- Racamier P. C., Sens C., Carretier L., 1961, La mère et l'enfant dans les psychoses du *post-partum*, *L'évolution psychiatrique*, vol. 26, n° 4.
- Rayna S., Rubio M.-N., Scheu H. (dir.), 2010, *Parents-professionnels : la coéducation en question*, Toulouse, Érès.
- Revillard A., 2016, *La cause des femmes dans l'État*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Saleeby C. W., 1909, *Parenthood and race culture. An outline of eugenics*, Londres, New York, Toronto et Melbourne, Cassells and company LTD – <https://archive.org/details/parenthoodracecu00saleiala>
- Scheu H., Fraïoli N., avec la collaboration de Neyrand G., Rayna S., Hurstel H., Gonzalez Negro A., Rubio M.-N., 2010, *Lieux d'accueil enfants parents et socialisation(s)*, rapport de recherche de l'association Le Furet, en partenariat avec la Fondation de France, la Caisse nationale des Allocations familiales, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et la Fondation Bernard van Leer, 2010.
- This B., 2007, *La maison verte : créer des lieux d'accueil*, Paris, Belin.